

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

**DEMANDEUR D'EMPLOI**

**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)**

- Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique précisant le projet professionnel
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1 du foyer fiscal (Celui-ci doit obligatoirement indiquer un revenu) à défaut fournir toute autre attestation de revenus de l'année N-1 (exemple CAF ou RSA)
- Fiche de prescription et de demande de financement Pôle Emploi
- Historique Pôle Emploi (au moins 6 mois d'inscription au Pôle Emploi)
- Photocopie de la pièce d'identité et du livret de famille
- Document de l'établissement indiquant le coût (devis), le contenu (programme) et les dates de la formation
- Certificat d'inscription de l'école ou de l'organisme de formation (obligatoire pour les formations hors Martinique)
- Curriculum Vitae (CV)
- Réponse des autres organismes à votre demande d'aide à la formation
- Copie de la lettre de recevabilité du RECTORAT ou autres

**NB : Le dispositif de la Collectivité Territoriale en matière de formation prend en charge uniquement les coûts pédagogiques de formation. Tous frais annexes (transports, logement, matériels....) sont exclus.**

**Les décisions seront notifiées par courrier**

**Informations complémentaires**

En vertu de la **convention CTM/ Pôle emploi**, la procédure est la suivante :

**Le dossier complet doit être déposé à votre AGENCE POLE EMPLOI** qui émet un avis et transmet à la DIRECTION POLE-EMPLOI qui prend une décision qu'elle communique à la CTM pour examen et décision finale